

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

VISITE MÉDICALE ET CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 29/10/2010 10:22

Dans le cadre de mon travail, je dois passer une habilitation pour un autoporté(transpalette électrique). Dans ce cadre, une visite médicale est obligatoire.Un test d'urine semble y être conseillé. Je voudrais savoir si une recherche de THC est faite à cette occasion, puisque je fume occasionnellement du cannabis.
Merci d'avance

Mise en ligne le 02/11/2010

Bonjour,

Il est probable qu'une recherche de THC soit réalisée à l'occasion de votre visite médicale.

Ce type de dépistage est souvent organisé pour des postes de travail comportant des risques pour les salariés qui les occupent ou pour des tiers.

Votre employeur est alors tenu de vous informer de la nature et de l'objet du dépistage, ainsi que des conséquences d'un éventuel résultat positif.

Pour information, en tant que fumeur occasionnel, la durée moyenne de positivité dans les urines se situe entre 3 et 5 jours.

Bien cordialement.
